

ADMINISTRATION DE COLISTIN® EN AEROSOL ET EN IV

La Colistin est indiquée pour le traitement des infections des voies respiratoires germes Gram-négatifs sensible (ex. Pseudomonas aeruginosa, Klebsiella pneumoniaes, E.Coli, Enterobacter aerogenes) en particulier chez les patients atteints de mucoviscidose. Par voie IV, la Colistin est réservée aux infections causés par des germes résistants en l'absence d'autres alternatives thérapeutiques.

Le produit Colistin® pour inhalation (code article 96000) est constitué d'une fiole sèche contenant 1 million d'unités de colistiméthate sodique, et d'une ampoule de dilution de 3ml de NaCl 0.9%.

Une fois reconstituée, la fiole contient :

3ml = 1mioUI = 79mg de colistiméthate sodique = 33.3mg de colistine.

A) ADMINISTRATION PAR AEROSOL (voie officiellement reconnue par Swissmedic)

POSOLOGIE

- Pour le traitement par aérosol, Colistin peut être administré à une dose de 30'000 UI par kg de poids corporel et par jour (dose max 2 millions d'unités 2x par jour).
- La durée du traitement ne devrait pas dépasser 4–6 semaines par cycle.

ADMINISTRATION

- Reconstitution dans 3ml de NaCl 0.9% (ampoule fournie)
- Eviter de secouer trop fortement pour ne pas provoquer la formation excessive de mousse.
- Transférer la solution dans un nébulisateur et administrer par inhalation.
- Il est recommandé d'utiliser la solution rapidement après reconstitution lors d'utilisation en aérosol. En solution, le colistiméthate est hydrolysé en 2 composés actifs, la colistin A (polymyxine E1) et la colistin B (polymyxine E2). La polymyxin E1 est potentiellement toxique au niveau pulmonaire.

B) ADMINISTRATION IV (voie non reconnue par Swissmedic)

Colistin® pour inhalation est **le même produit** que l'ancienne préparation Colistin® parentérale. En conséquence, la **Colistin® pour inhalation peut être administrée par voie parentérale.**

POSOLOGIE

Chez le sujet à fonction rénale normale :

- chez l'adulte et le grand enfant : de 50 000 UI/kg/j, administrées en 2 ou 3 injections IM ou en perfusions IV lentes (1h)
- chez le nourrisson, le nouveau-né et le prématuré : de 50 000 à 100 000 UI/kg/j selon la gravité de l'infection, réparties en 2 ou 3 injections IM ou en perfusions IV lentes (1h).

ADMINISTRATION

- IM : administration par voie **IM** en répartissant la dose journalière en 2 ou 3 injections.
- IV : dans les infections sévères ou lorsque la voie IM est contre-indiquée, le produit peut-être administré soit en **IV lent** (3 à 5min), soit en **perfusion IV** de 30 min à 1 heure (dilution dans 50-100ml de NaCl 0.9%) en répartissant la dose journalière en 3 perfusions, soit en **perfusion continue**.
- La solution diluée est stable 6h au frigo ou à température ambiante.

Références :

Compendium Suisse des médicaments en ligne (01.2016),

Micromedex (10.2014), e-Vidal (01.2016),

Taketomo, Pediatric and Neonatal Dosage Handbook, 18^e Ed. 2011.